

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 octobre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1^{er} Adjoint**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; L. FABRE ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. BASSI-ALLEMAND ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; S. MARTI ; S. JEAN ; W. BIGNON ; D. VIALAS ; J. GROSSO ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. FABRE ; M. IBARS par M. ROUVIER ; A. CHOUKROUN par D. CUPOLI ; C. AZAIS par B. DANIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU

Absents : JF. MARY ; C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE

11. Demande de financement pour le réaménagement du Parc Gaujal

La commune de Marseillan souhaite rénover le parc Gaujal dans le cadre de son projet de revitalisation du cœur de ville.

En effet, ce parc arboré est un lieu de vie important, compte-tenu de la structure sociologique de la population. Cette refonte paysagère devra intégrer de nouvelles fonctionnalités telles que des rencontres intergénérationnelles, le partage avec les écoles, des manifestations culturelles

...

L'étude programmatique est jointe à la présente délibération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant HT
Région Occitanie	20 %	80.000 €
Département 34	20 %	80.000 €
Sète Agglopôle Méditerranée	20%	80.000 €
Commune	40 %	160.000 €
	Coût des travaux	400.000 €

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la demande de subvention,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour le financement du réaménagement du parc Gaujal.

Il convient d'en délibérer.

Lien :

<https://marseillan.sharepoint.com/:b:/s/AdministrationGenerale/EdsD6Qk82OdMrbrIe13OKIBdGyIHcEW8ytXW1-EQXa89g?e=kOcDgy>

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la demande de subvention,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour le financement du réaménagement du parc Gaujal.

La Secrétaire de séance
Marie Perez



Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

